Image not found or type unknown

état des lieux de sortie

Par **olivia1962**, le **12/04/2016** à **16:38**

bonjour
j'ai envoyé un courrier en recommandé avec A-R pour donner mon préavis de sortie de mon logement à la date du 26 mars.J'ai reçu un courrier m'informant que l'état des lieux était fixé au 5 avril,je n' ai malheureusement pas pu y aller alors il me recule mon préavis à la fin du mois d' avril et il me dit qu' il reculera tous les mois comme cela jusqu' à ce que je me présente pour l'état des lieux de sortie je ne pourrais pas y aller car je ne suis plus dans le coin et je n' ai personne pour y aller à ma place .A t_il le droit de faire ça ?
Dans l' attente de votre réponse recevez mes salutations distinguées.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés